

Communiqué de presse de la Communauté de travail pour la forêt du 22. November 2018

Enfin, un guide du savoir-vivre en forêt

À l'initiative de la Communauté de travail pour la forêt, vingt organisations suisses ont élaboré dix petits principes pour profiter de la forêt tout en la préservant. Le promeneur est invité à suivre quelques préceptes simples pour respecter la forêt, ses habitants et ses visiteurs. Les illustrations du «Petit guide du savoir-vivre en forêt» sont signées Max Spring.

De plus en plus de personnes vont se ressourcer en forêt, avec des points de vue et des motivations très différents. Des conflits peuvent alors émerger, que ce soit entre les promeneurs et l'écosystème, entre les promeneurs et les propriétaires forestiers ou encore entre les promeneurs eux-mêmes. La Communauté de travail pour la forêt (CTF) est persuadée que beaucoup de ces conflits peuvent être désamorçés en adoptant quelques comportements simples. Pour cette raison, elle a rédigé un «Petit guide du savoir-vivre en forêt» en collaboration avec vingt organisations suisses.

Au commencement était le respect

«À quelques exceptions près, la forêt est ouverte à tous, nous devons nous y comporter en invités», explique Regina Wollenmann, présidente de la CTF. Et d'ajouter: «La forêt est un espace de détente et de loisirs pour les hommes, mais c'est aussi un habitat pour une multitude de plantes et d'animaux. C'est sur cette idée que se fonde le guide.» La notion de respect est au premier plan: le respect envers les plantes ainsi que les animaux de la forêt, envers les propriétaires forestiers et envers les autres promeneurs. Quant aux principes du guide, ils portent chacun sur des situations et des problématiques très concrètes.

Fini les faux pas en forêt grâce à ce guide complet

Les deux premiers principes rappellent des règles générales comme l'interdiction des véhicules à moteur en forêt. Le troisième, lui, invite les promeneurs à rester sur les chemins et les sentiers afin de ne pas déranger inutilement les plantes et les animaux. Sont ensuite abordés la question des déchets abandonnés, des travaux forestiers, des dangers en forêt, des promenades avec chiens et de la récolte de baies ou de champignons. Le guide se referme sur un point que les promeneurs ne sont (pour l'instant) que très peu à connaître. De plus en plus de promeneurs se rendent dans les bois au crépuscule ou dans la nuit. Or, de nombreux animaux dépendent de la quiétude qui règne en forêt dès le crépuscule justement.

Illustrations signées Max Spring

«Tous les préceptes sont formulés sous forme d'invitation. Nous ne souhaitons pas que le promeneur se sente pointé du doigt, mais plutôt que ce guide lui permette d'établir une cohabitation paisible», précise Regina Wollenmann avant d'évoquer les illustrations pleines d'humour et de finesse de Max Spring.

En collaboration avec vingt organisations suisses

«C'est fantastique qu'autant d'organisations aux intérêts si différents aient pris part à l'élaboration du guide!», déclare enthousiaste la présidente de la CTF au nom de tous les participants. Les vingt organisations contributrices représentent les intérêts les plus variés: propriétaires, professionnels forestiers, mycophiles, chasseurs, organisations de protection de l'environnement, institutions de formation ou encore associations sportives, tous les secteurs sont présents. «Maintenant, nous comptons sur ces organisations, car c'est elles qui vont devoir diffuser et faire connaître le plus possible notre guide», explique Regina Wollenmann.

Un premier tirage à quelque 200 000 exemplaires

Le «Petit guide du savoir-vivre en forêt» est disponible en allemand et en français. Une première édition du guide sera tirée à 150 000 exemplaires en allemand et 60 000 en français. Le guide est également disponible au format PDF pour une diffusion numérique. Il peut être commandé et téléchargé sur www.waldknigge.ch. «Grâce

au grand nombre de contributeurs, nous espérons que ce guide deviendra rapidement une référence pour les promeneurs et que ses principes s'imposeront comme une sorte de code de conduite en forêt», conclut Regina Wollenmann.

Bienvenue dans les bois! *Petit guide du savoir-vivre en forêt*

- Respectons les plantes et les animaux, nous sommes chez eux.
- Respectons le bien d'autrui, chaque forêt a un propriétaire.
- Respectons les autres usagers, chacun doit pouvoir profiter de la forêt comme il le souhaite.

Bienvenue en forêt.

En tant qu'invités, nous sommes les bienvenus en forêt. Les lieux et les circonstances imposent parfois des restrictions particulières relatives à la protection de l'environnement, au risque d'incendie, etc. Respectons-les.

Le silence et la lenteur, nous aimerons.

Les véhicules à moteur ne sont pas autorisés en forêt.

Chaque canton édicte des règles spécifiques pour les cyclistes et les cavaliers. Respectons-les.

Sur les chemins et sentiers, nous resterons.

La forêt est l'habitat des plantes et des animaux. Pour ne pas les déranger, utilisons les chemins et les sentiers existants.

Ni traces ni déchets, nous ne laisserons.

La forêt, les bancs et toutes les autres infrastructures ont un propriétaire. N'abandonnons pas nos déchets et ne blessons pas les arbres.

Avant d'aménager, nous nous renseignerons.

En principe, toute construction est interdite en forêt. Cabanes, canapés forestiers, tremplins et autres installations permanentes ne peuvent être aménagés qu'avec une autorisation. Consultons le garde-forestier et le propriétaire forestier avant d'envisager des travaux.

Les zones de travaux, nous éviterons.

Les soins et l'exploitation sylvicoles peuvent être sources de dangers pour le personnel forestier comme pour les promeneurs. Respectons rigoureusement la signalisation et les interdictions de passer, y compris le week-end.

Des risques encourus, nous serons conscients.

La forêt est un espace naturel vivant. Prenons garde aux dangers tels que les chutes de branches et d'arbres. N'allons pas en forêt en cas d'orage ou de tempête.

Nos chiens, nous maîtriserons.

La présence de chiens est une source de stress pour la faune sauvage, qui perçoit le meilleur ami de l'homme comme un danger. Dans de nombreux cantons, les chiens doivent être tenus en laisse durant les périodes de couvaison et de mise bas. Ne prenons aucun risque, la laisse est toujours une bonne solution.

Branchages, fruits et champignons, point nous n'amasserons.

La loi autorise le ramassage, dans des quantités raisonnables, de plantes, de champignons, de baies, de noix ou encore de branches et de pives. Soyons attentifs aux réglementations locales et cueillons avec modération.

La quiétude de la nuit, nous respecterons.

La quiétude qui règne en forêt dès le crépuscule est vitale pour de nombreuses espèces. Durant la nuit, restons sur les chemins et évitons toute lumière ou bruit intempestifs.



Contributions

- ArboCityNet
- Association suisse du personnel forestier
- BirdLife Suisse
- ChasseSuisse
- Erbinat – Association professionnelle pour la découverte et la formation en nature
- Fédération suisse des sports équestres (FSSE)
- ForêtSuisse
- Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires
- Institut für Landschaft und Freiraum, HSR Rapperswil
- Pro Natura
- ProSilvaSuisse
- SIA – Société spécialisée de la forêt
- SILVIVA
- Société forestière suisse (SFS)
- Suisse Rando
- SuisseMobile
- Swiss Cycling
- Swiss Rangers
- Union suisse des sociétés de mycologie (USSM)
- WWF Suisse

La Communauté de travail pour la forêt

La Communauté de travail pour la forêt (CTF) est une organisation active dans toute la Suisse qui compte 28 organisations membres. Elle se veut avant tout un forum de discussion politiquement neutre qui traite de différentes questions écologiques, sociales et scientifiques relatives à la forêt suisse. La CTF a pour but de discuter des problématiques qui touchent aux forêts et de proposer des solutions. À cet égard, la conservation de la forêt et de ses diverses fonctions occupe une place centrale.

Images

Le «Petit guide du savoir-vivre en forêt» (dépliant) et les différentes illustrations peuvent être téléchargés sur www.waldknigge.ch. Les illustrations ne peuvent être utilisées qu'avec le guide ou le présent communiqué.

Contact:

- Jan Boni, Membre du comité de CTF, Jan.Boni@ne.ch, 032 717 76 88
- Brigitte Wolf, secrétaire, info@afw-ctf.ch, 079 456 95 54
- Urs Wehrli, communication WaldSchweiz, urs.wehrli@waldschweiz.ch, 032 625 88 60

www.afw-ctf.ch

Präsidentin: Regina Wollenmann
Présidente: Grossackerstrasse 82, CH-8041 Zürich
 Telefon 076 572 73 44
regina.wollenmann@sunrise.ch

info@afw-ctf.ch

Geschäftsführerin: Brigitte Wolf
Secrétaire: Ebnetstrasse 21, CH-3982 Bitsch
 Telefon 079 456 95 54
info@afw-ctf.ch